



## Vendre ma maison étant veuve et deux enfants

Par **henriette48**, le **22/05/2014** à **17:11**

bonjour, avec l'accord de mes enfants ,je vend ma maison, je suis veuve, nous nous étions donné au dernier vivant (avec mon époux), comment va s'effectuer le partage? merci

Par **janus2fr**, le **23/05/2014** à **10:50**

Bonjour,

Le produit de la vente sera divisé au prorata des parts de propriété de chacun.

Je suppose que vous êtes propriétaire de la moitié de la maison et usufruitière de l'autre moitié (si la maison vous appartenait pour moitié avec votre défunt mari) et que vos deux enfants sont nu-propriétaires de la moitié.

Vous recevrez donc la moitié du produit de la vente pour votre part en pleine propriété plus la valeur de votre usufruit (qui dépend de votre age). Vos enfants recevront chacun la moitié du reste.